

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le Maire Raymond Morin et tenue le 3 décembre 2019, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifrice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
Monsieur Denis Brazeau, Conseiller siège no.3
Monsieur Michel Guy, Conseiller siège no.5

ABSENTS Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
Monsieur Jean-Pierre Morin, Conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Joanne Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire, Monsieur Raymond Morin, constatant qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10305

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10306

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019, plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Déléage;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10307
ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 30 novembre 2019 totalise 294,058.46\$.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délage.

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10308
NOMMER UN REPRÉSENTANT POUR ENTENTE AVEC MANIWAKI-PROJET STATION POMPAGE

CONSIDÉRANT l'entente entre la municipalité de Délage et la Ville de Maniwaki pour le projet de la station de pompage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, et appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal Délage de nommer Monsieur Michel Guy, Monsieur Gilles Jolivette et Monsieur Raymond Morin comme représentants.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10309
ABOLITION DU POSTE D'ADJOINTE AUX FINANCES

CONSIDÉRANT que la municipalité procède à une réorganisation administrative;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délage d'abolir le poste d'adjoindre aux finances.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le conseiller Monsieur Denis Brazeau est contre l'abolition du poste d'adjoindre aux finances.

Adoptée à la majorité

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10310
LES ENTREPRISES MA-MI INC - FACTURE # 173195 TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE DU SECTEUR RIVIÈRE GATINEAU NORD

CONSIDÉRANT que les travaux de prolongement du réseau sanitaire du secteur Rivière Gatineau Nord sont débutés;

CONSIDÉRANT la recommandation d'effectuer le paiement N^o.1 pour le programme TECQ 2014-2018 pour la facture # 173195 de MA-MI Inc;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délage d'autoriser le paiement de la facture # 173195 pour un montant de 83,487.24\$.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10311

**COUR SUPÉRIEUR – CADASTRE # 4 558 003 VENTE POUR TAXE DEPUIS 2018-10-04
ANNULATION TAXE ET INTÉRÊT**

- CONSIDÉRANT** que cette propriété a été en vente pour taxes en 2018 ;
- CONSIDÉRANT** qu'une erreur administrative a fait en sorte que les intérêts ont continué à cumuler depuis;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, il est résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser l'annulation des intérêts pour le cadastre # 4 558 003.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10312

**REGROUPEMENT POUR LE PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLEE-DE-LA-GATINEAU –
ADHÉSION 2020**

- CONSIDÉRANT** que le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau en collaboration avec différents partenaires, dont les municipalités, poursuivent leurs efforts de sensibilisation pour contrer la menace des espèces exotiques envahissantes, étendre le programme de lavage des embarcations, faire des achats regroupés de bouées pour les distribuer aux associations promouvoir la revégétalisation des bandes riveraines, susciter la création et le développement d'associations de lacs, promouvoir la navigation et sensibiliser les jeunes à la protection de l'eau;
- CONSIDÉRANT** que le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau planifie son budget pour l'année 2020;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et résolu par le conseil municipal de Délégation de renouveler l'adhésion 2020 pour un montant de 250.00\$.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10313

**PG SOLUTIONS – RENOUELEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES
APPLICATIONS**

- CONSIDÉRANT** que le contrat d'entretien et soutien des applications PG Solutions arrive à terme le 31 décembre 2019;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler le contrat;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et résolu par le conseil municipal de Délégation de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions au montant de 16,550.67\$ incluant les taxes pour les factures CESA33966, CESA33404 et CESA32666.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10314

MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE – DEMANDE D’APPUI RÉPARATION DE LA ROUTE 105

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de réfection sont nécessaires afin d’améliorer les conditions de la Route 105;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bouchette demande notre appui pour que la Route 105 qui traverse plusieurs municipalités de la MRC et que sa désuétude entraîne de nombreux inconvénients pour ses utilisateurs;

CONSIDÉRANT les demandes présentées, afin que cette route soit priorisée dans les travaux du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, et résolu par le conseil municipal de Délégé d’appuyer la Municipalité de Bouchette

Adoptée à l’unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10315

EMBAUCHE POUR LA PÉRIODE HIVERNALE – PATINOIRE

CONSIDÉRANT que le poste de préposé à la patinoire est dépourvu de son titulaire;

CONSIDÉRANT que nous devons combler le poste afin d’offrir à ses contribuables la possibilité d’utiliser la patinoire pour la saison hivernale 2019/2020;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et résolu par le conseil municipal de Délégé d’autoriser l’affichage du poste et d’autoriser le processus de dotation par le comité des Ressources humaines.

Adoptée à l’unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10316

EMBAUCHE DE MADAME JOANNE POULIN – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, SIGNATAIRE ET EFFETS BANCAIRES, INSCRIPTION REPRÉSENTANTE AUTORISÉE À CLISÉQR ET MODIFICATION ET ÉMISSION D’UNE CARTE POUR LE COMPTE VISA

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Sandra Bélisle;

CONSIDÉRANT la nomination de la nouvelle directrice générale, Madame Joanne Poulin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, et résolu par le conseil municipal de Délégé de nommer la Directrice générale Madame Joanne Poulin à titre d’administratrice principale du compte de la Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gatineau ainsi que pour le service AccèsD Affaires et à signer tous les effets bancaires de la Caisse Populaire Desjardins en remplacement de Madame Sandra Bélisle;

QUE le conseil autorise la Directrice générale Madame Joanne Poulin à signer tous les effets bancaires émanant de toutes autres institutions financières et autorisées à agir comme représentante et signataire auprès de tous les organismes et fournisseurs qui transigent avec la Municipalité de Délégé

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’inscrire la nouvelle Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Joanne Poulin, à ClicSéqr. À titre de représentante autoriser à signer au nom de la Municipalité de Délégé en remplacement de Madame Sandra Bélisle, les documents requis pour l’inscription à ClicSéqr et à faire tout ce qu’elle jugera utile et nécessaire à cette fin et que le Ministère du Revenu soit autorisé à communiquer, à la

représentante, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSécur.

D'ACCEPTER l'émission d'une nouvelle carte visa au nom de Joanne Poulin pour le numéro de compte 4530 9204 3215 9002 avec une limite de crédit au montant de 3000.00\$

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10317

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 19,135.00\$ DU SURPLUS ACCUMULÉ, NON AFFECTÉ AU POSTE BUDGÉTAIRE 02 19000 522 (ENTRETIEN ET RÉPARATION ÉDIFICE MUNICIPAL) POUR PALIER AU DÉFICIT ET AUX IMPRÉVUS

CONSIDÉRANT que ladite somme de 19,135.00 \$ n'était pas prévue au budget régulier de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu par le conseil municipal de Délégation;

QUE ce conseil autorise le transfert de la somme de 19,135.00 \$ à même le surplus accumulé, non affecté, au poste budgétaire GL 02 19000 522 (entretien et la réparation édifice municipal).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10318

MANDATER MADAME MARIE-JOSÉE BEAULIEU DE LA FIRME RPGL – ARRÉRAGES DE TAXES, PERCEPTION CIVILE

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2019, il existe des arrérages de taxes;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire si le conseil municipal veut autoriser la directrice générale à transmettre les arrérages de taxes foncières en perception chez notre firme d'avocats;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser la directrice générale Madame Joanne Poulin, à transmettre à notre procureur, Me Marie-Josée Beaulieu, de la Firme RPGL avocats, les arrérages de taxes foncières au 31 décembre 2019 non payées au 31 mars 2020 et lui donner le mandat de percevoir ces arrérages.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10319

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que notre soutien financier est important afin de maintenir et développer les services du Carrefour;

CONSIDÉRANT que cet organisme fournit des services aux jeunes sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation;

DE RENOUVELER notre entente de participation au montant annuel de 500\$ pour une période de trois ans, soit 2020, 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10320

CLUB DE SKI ET PLANCHES DE LA HAUTE-GATINEAU – PARTICIPATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau a présenté une demande de contribution pour le transport des enfants vers le centre de ski du Lac Ste-Marie;

CONSIDÉRANT que la municipalité estime important de participer à réduire les coûts engendrés par la pratique du ski et de la planche pour les parents des jeunes de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'inciter nos jeunes à faire du sport et de profiter des installations que nous avons dans notre région;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation de contribuer financièrement au programme du club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau pour un montant de 60.00\$ par inscription, soit la moitié du coût du transport. Pour un maximum de 15 inscriptions.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10321

LOUIS-SIMON LAPOINTE – CAPITAINE

CONSIDÉRANT le départ du capitaine des pompiers;

CONSIDÉRANT que le poste doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation de nommer Monsieur Louis-Simon Lapointe en tant que capitaine des pompiers.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10322

APPUI - CRÉATION D'UN FONDS POUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que de nombreuses routes en milieu ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants;

- a) la capacité de payer des municipalités;
- b) l'accès difficile aux programmes existants;
- c) les défis de développement de milieux ruraux avec factures défavorables;
- d) la pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon). La municipalité participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants;

- a) la capacité de payer des municipalités;
- b) l'accès difficile aux programmes existants;
- c) les défis de développement de milieux ruraux avec factures défavorables;
- d) la pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec une copie au député afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10323
BOIREX – BACS À CULTURE ET BANCS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à l'achat et l'installation de bacs à culture et des bancs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Louise Charlebois, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et résolu par le conseil municipal de Délégation de procéder à l'acquisition de tels bacs et de bancs auprès de Boirec.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10324
ACHAT D'UNE ROULOTTE (USAGÉE) DE CHANTIER

CONSIDÉRANT que nous désirons faire l'acquisition d'une roulotte de chantier usagée pour les contribuables qui utiliseront la patinoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation de procéder à l'achat de ladite roulotte.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2019-12-CMD10324

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 7H41.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière